Image not found or type unknown

Réél simplifié ou micro entreprise

Par **marie**, le **26/11/2009** à **13:53**

Bonjour,
Une petite entreprise au réel simplifié peut-elle de plein droit être passée d'office en micro entreprise par l'administation ,à la suite d'une baisse d'activité ?
Auquel cas faut-il prévenir l'administration par écrit de sa volonté de demeurer au réel simplifié ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés